



Exploitation
Développement
Expertise

OFFRE DE STAGE

FUTUR RESPONSABLE DE SITE Basé sur différents site du groupe Normandie-Bretagne-Pays de Loire

Candidature à envoyer par mail :
recrutement@groupe-seasonova.com

Le Groupe Seasonova, en plein développement se compose aujourd'hui de 10 campings. Pour accompagner sa croissance, il recherche tous les ans des nouveaux talents. Vous rêvez de devenir responsable de site. Vous intégrerez l'équipe d'un de nos Camping**** et participerez sous la responsabilité du directeur à la gestion courante et le développement de celui-ci, Vous travaillerez en étroite collaboration avec la direction et le pôle marketing du groupe.

1- Gestion de l'accueil et relation clients

- Information touristique – renseignements – accompagnement – état des lieux...
- Gestion des réservations et planning – encaissement – facturation...

2 - Gestion commerciale et optimisation des taux de remplissage en lien avec la centrale de réservation

- Animation des ventes sur les différents réseaux de distribution
- Création et vente d'offres packagées – organisation des activités
- Suivi tour-opérateur (interlocuteur site, suivi des paiements, actualisation des données...

3 – Management de la qualité et satisfaction clientèle

- Application du référentiel Qualité – Seasonova – mise en place et suivi des actions correctives
- Gestion des avis et réclamations sur site en lien avec la tête de réseaux et l'ensemble de l'équipe
- Analyse de la satisfaction clientèle (questionnaire satisfaction) avec reporting des actions correctives

4 – Gestion opérationnelle

- Organisation et contrôle des ménages des hébergements locatif
- Préparation de la saison – ouverture et fermeture du site
- Aide à la gestion des différents services : snack bar – Spa...

PROFIL DU CANDIDAT :

- Anglais exigé, Allemand apprécié - Aisance relationnelle et souci de la satisfaction client
- Rigueur, Autonomie et compétence organisationnelle indispensable
- Faculté à travailler en équipe – vous aimez être moteur et prendre des initiatives.

CONDITIONS:

- Indemnité conventionnelle – Stage de 5 mois minimum à pourvoir à partir de février 2018 et poursuite en CDD sur juillet – Août et si possible Septembre.